



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2017-09-011

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

DDT 18

18-2017-09-12-003 - AR_502_SUB_GENERALE_DDT18_12092017 (8 pages)	Page 3
18-2017-09-12-004 - AR_503_SUB_POUV_ADJUDICATEUR_DDT18_12092017 (2 pages)	Page 12
18-2017-09-12-005 - AR_504_SUB_ORD_SECONDAIRE_DDT18_12092017 (4 pages)	Page 15
18-2017-09-12-006 - DECI_506_SUB_DROITS_MUT_BOIS_FORET_DDT18_12092017 (1 page)	Page 20
18-2017-09-12-007 - DECI_507_SUB_FISCALITE_AMEN_DDT18_12092017 (2 pages)	Page 22

DDT 18

18-2017-09-12-003

AR_502_SUB_GENERALE_DDT18_12092017



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

**Direction départementale
des Territoires**

Secrétariat général

**Bureau réglementation
et appui juridique**

ARRÊTÉ N° 2017 - 0502
accordant subdélégation de signature à certains agents de
la direction départementale des Territoires du Cher

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment les articles 43 et 44,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret du Président de la République du 9 août 2017 nommant Mme Catherine FERRIER, Préfète du Cher,

Vu l'arrêté n° 2015-1-0871 du 24 août 2015 modifié portant organisation de la direction départementale des Territoires du Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 24 mai 2016 nommant Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des Territoires du Cher à compter du 20 juin 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1055 du 4 septembre 2017 accordant délégation de signature à Mme Gaëlle LEJOSNE,

Vu l'ensemble des textes et codes régissant les matières dans lesquelles est appelée à s'exercer la délégation de signature,

Sur proposition de madame la directrice départementale des Territoires,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Subdélégation est donnée à Mme Dominique JOUANNE, secrétaire générale, à l'effet de signer les actes pour lesquels délégation lui a été conférée par l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1055 du 04 septembre 2017 susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique JOUANNE, subdélégation est donnée à M. Yann GOALABRÉ, chef du service connaissance, aménagement et planification, à l'effet de signer les actes pour lesquels délégation lui a été conférée par l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1055 du 04 septembre 2017 susvisé.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux chefs de service, à leurs adjoints, aux responsables de bureau dont les noms suivent, en ce qui concerne les domaines suivants :

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Dominique JOUANNE, Secrétaire générale (SG)	I.A.1 à I.A.6, I.A.8, I.A.27 et I.A.28.	Nicolas LOUBET, Adjoint au secrétaire général
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	I.A.1, 5, 6 et 8	
Luc FLEUREAU Chef du service environnement et risques (SER)		Olivier POITE, Adjoint au chef du SER
Yann GOALABRÉ, Chef du service connaissance, aménagement et planification (SCAP)		Sylvie MARQUET, Adjointe au chef du SCAP
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat - bâtiment construction (SHBC)		Mohamed BOUFLIJA, Adjoint au chef du SHBC
Chefs de bureau : Christine BOTELLA, Éva BOURILLON, Patrick CHAMBRIER, Valérie DECHELLE, Delphine de SARTIGES, Claire GOBLET, Marie-José GONÇALVÈS, Véronique GUÉZET, Jean-Yves IMBERT, Emmanuel LE CLOITRE, Olivier LEMAITRE, Éric MALATRÉ,, Corinne MALAVIELLE, Pierre MANDIN, Dominique OUDOT, Vincent PUVIS, Gérald RACLIN, Benjamin REVIL, Murielle ROUSSEAU, Christophe SCHAUER, Christophe VIN-DATICHE et Nathalie ZANUTTINI	I. A. 1, 5 et 6	

II - ROUTES ET CIRCULATION ROUTIÈRE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Dominique JOUANNE, Secrétaire générale (SG)	Ensemble de la matière	Gérald RACLIN, Chef du bureau sécurité routière pour les matières II A (1 à 7) ; II B (1 et 2) Bruno DELABARRE, Adjoint au chef du bureau sécurité routière, pour les matières II A (1 à 6) ; II B (1 et 2)
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	II. A.1, A2, A3	Corinne MALAVIELLE, Chef du bureau réseau territorial, Katia MOROT, Adjointe au chef du bureau réseau territorial

III - COURS D'EAU

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Luc FLEUREAU, Chef du service environnement et risques (SER)	Ensemble de la matière	Olivier POITE, Adjoint au chef du SER

IV - CONSTRUCTION

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat - bâtiment construction (SHBC)	Ensemble de la matière	Mohamed BOUFLIJA, Adjoint au chef du SHBC
Patrick CHAMBRIER, Chef du bureau amélioration des logements privés et habitat indigne	IV. B. 1 et 3 (logements privés)	
Valérie DECHELLE, Chef du bureau renouvellement urbain et logement social	IV. B. 1 et 3 (logements public)	

V - URBANISME-PLANIFICATION

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat - bâtiment construction (SHBC)	V. A. 1 à 10 – V. C. 1 – V. D. 1	Mohamed BOUFLIJA, Adjoint au chef du SHBC
Christine BOTELLA, Chef du bureau animation du droit des sols et fiscalité	V. A. 1 à 7 – V. D. 1	

V - URBANISME-PLANIFICATION (suite)

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Yann GOALABRÉ, Chef du service connaissance, aménagement et planification (SCAP)	V. B.1	Sylvie MARQUET, Adjointe au chef du SCAP

VII - DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Subdélégués	Matières
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	Ensemble de la matière

VIII - ÉCONOMIE AGRICOLE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Joëlle WENDLING, Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)	Ensemble de la matière	Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR

IX - AGRI-ENVIRONNEMENT

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Joëlle WENDLING, Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)	Ensemble de la matière	Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR

X - FORÊTS, CHASSE, PÊCHE, POLICE DES EAUX ET PROTECTION DE LA NATURE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Luc FLEUREAU, Chef du service environnement et risques (SER)	Ensemble de la matière	Olivier POITE, Adjoint au chef du SER
Claire GOBLET, Chef du bureau forêt chasse nature	X. A. 1 à X. A. 9, X. B.1 à X. B. 20 et X. E. 1 à X. E. 7	
Éric MALATRÉ, Chef du bureau préservation des milieux aquatiques	X. C. 1 à X. C. 10, X. D. 1 et X. D. 5	
Christophe SCHAUER, Chef du bureau gestion de la ressource en eau	X. D. 5 et X. D. 7	

XI - AMÉNAGEMENT FONCIER

Subdélégués	Matières
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	Ensemble de la matière

XII - PUBLICITÉ

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	Ensemble de la matière	Corinne MALAVIELLE, Chef du bureau réseau territorial Katia MOROT, Adjointe au chef du bureau réseau territorial

XIII - ACCESSIBILITÉ ET ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat bâtiment construction (SHBC)	Ensemble de la matière	Mohamed BOUFLIJA, Adjoint au chef du SHBC
Mme Delphine de SARTIGES, Chef du bureau construction, immobilier et accessibilité		
Marie-Christine BREGNON, Adjointe au chef du bureau construction accessibilité	XIII. A. 1 à A. 4, XIII. A. 5 sauf décisions, XIII. A. 6 sauf décisions et XIII. A. 7 sauf décisions.	
Guillaume AUVRAY, Sylvia CHAMBON, Jean-Marc LEMMET	XIII. A. 5, A. 6 et A. 7, sauf décisions.	

XIV - DOSSIERS DE SUBVENTION POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat - bâtiment construction (SHBC)	dossiers relevant des programmes UTAH	Mohamed BOUFLIJA, Adjoint au chef du SHBC

XVI - POLICE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Luc FLEUREAU, Chef du service environnement et risques (SER)	Ensemble de la matière	Olivier POITE, Adjoint au chef du SER

XVIII - AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Yann GOALABRÉ, Chef du service connaissance, aménagement et planification (SCAP)	Ensemble de la matière	Sylvie MARQUET, Adjointe au chef du SCAP
Thérèse DAZIN, Chef de la mission accompagnement des territoires (MAT)	XVIII. A et B	Corinne MALAVIELLE, Chef du bureau réseau territorial Katia MOROT, Adjointe au chef du bureau réseau territorial
Luc FLEUREAU, Chef du service environnement et risques (SER)		Olivier POITE, Adjoint au chef du SER
Antoine MARCHAND, Chef du service habitat - bâtiment construction (SHBC)		Mohamed BOUFLIJA, Adjoint au chef du SHBC
Joëlle WENDLING, Chef du service économie agricole et développement rural (SEADR)		Albert MILESI, Adjoint au chef du SEADR

XIX - DÉFENSE ET SÉCURITÉ

Subdélégués	Matières	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Yann GOALABRÉ, Chef du service connaissance, aménagement et planification (SCAP)	Ensemble de la matière	Sylvie MARQUET, Adjointe au chef du SCAP

ARTICLE 3 : Subdélégation est donnée aux cadres dont les noms suivent :

Thérèse DAZIN, Luc FLEUREAU, Yann GOALABRÉ, Dominique JOUANNE, Antoine MARCHAND et Joëlle WENDLING,

à l'effet de signer, lorsqu'ils sont d'astreinte de direction, tous les actes relevant des domaines de compétence de la direction départementale des territoires.

ARTICLE 4 : Les matières ne faisant pas l'objet de subdélégation sont précisées en annexe.

ARTICLE 5 : La directrice départementale des Territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le **12 SEP. 2017**

Pour la Préfète,
La directrice départementale


Gaëlle LEJOSNE

ANNEXE
à l'arrêté préfectoral n° 2017-0502

Matières hors subdélégation :

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A/ Gestion du Personnel

I.A.7 Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité.

I.A.9 Les sanctions disciplinaires du premier groupe, délégation limitée à l'avertissement.

Personnel MEEM et MLHD

I.A.10 Gestion des ouvriers des parcs et ateliers.

I.A.11 Gestion des agents de catégorie C techniques et administratifs.

I.A.12 Octroi des autorisations spéciales d'absence prévues aux articles 12 et suivants du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

I.A.13 Octroi des autorisations spéciales d'absence prévues au chapitre III alinéa 1.1, 1.2, 2.1 et 2.3 de l'instruction n° 7 modifiée du 23 mars 1950, prise pour l'application du statut de la fonction publique, d'une part, pour la participation aux travaux des assemblées électives et organismes professionnels, et d'autre part, pour les événements de famille en cas de cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse.

I.A.14 Octroi aux fonctionnaires de congé pour naissance d'un enfant.

I.A.15 Octroi des congés de formation professionnelle, congé de formation syndicale, à l'exception des congés de longue durée pour maladie contractée dans l'exercice des fonctions.

I.A.16 Octroi aux fonctionnaires du congé parental en application de l'article 54 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée.

I.A.17 Recrutement de vacataires dans la limite des crédits notifiés.

I.A.18 Octroi de la disponibilité aux fonctionnaires en application de l'article 51 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée.

I.A.19 Décisions de réintégration des fonctionnaires, stagiaires et agents non titulaires, au terme :

1) d'un congé de longue durée ou de grave maladie,

2) d'un mi-temps thérapeutique après congé de longue maladie ou longue durée.

I.A.20 Changement d'affectation des fonctionnaires n'entraînant pas de changement de résidence administrative, ni de modification de la situation des intéressés.

I.A.21 Liquidation des droits des victimes d'accidents du travail.

I.A.22 Détermination des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire et du nombre de points attribués à chacun de ces postes.

I.A.23 Changement d'affectation des fonctionnaires B et C n'entraînant pas de changement de résidence administrative, ni de modification de la situation des intéressés.

I.A.24 Le recrutement du personnel contractuel, temporaire ou vacataire dans la limite des crédits qui sont délégués à cet effet.

I.A.25 L'octroi au personnel non titulaire des congés administratifs et de maladie.

I.A.26 Accidents de travail : arrêtés reconnaissant l'imputabilité au service de l'accident constaté.

B / Patrimoine :

I.B.1 Concession de logement,

I.B.2 Protocole de sécurité applicable aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure,

I.B.3 Déclaration préalable pour un bâtiment géré par la DDT,

I.B.4 Demande de permis de construire pour un bâtiment géré par la DDT,

I.B.5 Demande de permis d'aménager pour un bâtiment géré par la DDT,

I.B.6 Demande de permis de démolir pour un bâtiment géré par la DDT.

C / Responsabilité civile

I.C.1 Règlements amiables des dommages matériels causés par l'État à des particuliers, dans la limite du seuil fixé par circulaire ministérielle.

D / État tiers-payeur

I.D.1 Recouvrement amiable des débours de l'État lorsqu'un de ses agents est victime en service ou hors service d'un accident corporel de la circulation.

V - URBANISME-PLANIFICATION

B/ Documents d'urbanisme

V.B.2 Arrêtés portant mise à jour des servitudes d'utilité publique dans les documents d'urbanisme, et courriers afférents adressés aux collectivités. (art L126-1, R123-13, R123-14 et R123-22 du code de l'urbanisme).

VI - CHEMINS DE FER

VI.A.1 Suppression ou remplacement des barrières des passages à niveau,

VI.A.2 Déclaration d'inutilité aux chemins de fer des immeubles valant moins de 80 €,

VI.A.3 Autorisation d'installation de certains établissements,

VI.A.4 Alignement des constructions sur les terrains riverains,

VI.A.5 Classement des passages à niveau intéressant le réseau départemental.

XIV - DOSSIERS DE SUBVENTION POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

concernant les programmes Infrastructures et service de Transports (IST), Paysages, eau et biodiversité (PEB).

XV - STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES :

Instruction de demandes d'autorisation d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes (Arrêté du 28 octobre 2010)

-Demande de pièces complémentaires (article R. 541-68 du code de l'environnement),

-Notification du délai d'instruction (article R. 541-68 du code de l'environnement),

-Information des maires de l'obligation d'affichage (article R. 541-67 du code de l'environnement).

XVIII – ENQUÊTES PUBLIQUES

- Arrêtés d'ouverture d'enquête,

- Avis d'enquête.

XXI - CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

- Mémoire produit dans le cadre de la procédure contentieuse déposé devant la juridiction administrative.

DDT 18

18-2017-09-12-004

AR_503_SUB_POUV_ADJUDICATEUR_DDT18_12092
017



PRÉFET DU CHER

**Direction départementale
des Territoires**

Secrétariat général

**Bureau réglementation
et appui juridique**

**ARRÊTÉ N° 2017 - 0503
accordant subdélégation de signature pour l'exercice des attributions du
représentant du pouvoir adjudicateur à certains agents de la
direction départementale des Territoires du Cher,**

**La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action dans les services de l'État, dans les régions et les départements et notamment les articles 43 et 44,

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du Président de la République du 9 août 2017 nommant Mme Catherine FERRIER, Préfète du Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 24 mai 2016 nommant Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des Territoires du Cher à compter du 20 juin 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1056 du 4 septembre 2017 accordant délégation de signature à Mme Gaëlle LEJOSNE,

Sur proposition de madame la directrice départementale des Territoires du Cher,

ARRÊTE :

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle LEJOSNE, subdélégation est donnée à Mme Dominique JOUANNE, secrétaire générale, à l'effet de signer les marchés de l'État et tous les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et par les cahiers des clauses administratives générales, pour les affaires relevant des ministères suivants :

- Services du Premier Ministre,
- Ministère de la Transition Écologique et Solidaire,
- Ministère de la Justice,
- Ministère de l'Économie et des Finances,
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,
- Ministère de la Cohésion des Territoires.


Les marchés d'un montant supérieur à 400 000 € feront l'objet d'un visa préalable de Mme la Préfète du Cher.

Article 2 :

La directrice départementale des Territoires du Cher, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 12 SEP. 2017

Pour la Préfète,
La directrice départementale,



Gaëlle LEJOSNE

DDT 18

18-2017-09-12-005

AR_504_SUB_ORD_SECONDAIRE_DDT18_12092017



PRÉFET DU CHER

**Direction départementale
des Territoires du Cher**

Secrétariat général

**Bureau réglementation
et appui juridique**

**ARRÊTÉ n° 2017 - 0504
accordant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement
secondaire des recettes et des dépenses à certains agents
de la direction départementale des Territoires**

**La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite,**

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret de M. le Président de la République du 9 août 2017 nommant Mme Catherine FERRIER Préfète du Cher,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 24 mai 2016 nommant Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des Territoires du Cher, à compter du 20 juin 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-1-1057 accordant délégation de signature à Mme Gaëlle LEJOSNE, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses,

Sur proposition de madame la directrice départementale des Territoires,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à :

Mme Dominique JOUANNE, secrétaire générale,

En cas absence ou d'empêchement de Mme Dominique JOUANNE, subdélégation est donnée à M. Nicolas LOUBET, secrétaire général adjoint,

Mme Thérèse DAZIN, chef de la mission accompagnement des territoires,

M. Luc FLEUREAU, chef du service environnement et risques,

En cas absence ou d'empêchement de M. Luc FLEUREAU, subdélégation est donnée à M. Olivier POITE, adjoint au chef de service,

M. Yann GOALABRÉ, chef du service connaissance, aménagement et planification,

En cas absence ou d'empêchement de M. Yann GOALABRÉ, subdélégation est donnée à Mme Sylvie MARQUET, adjointe au chef de service,

M. Antoine MARCHAND, chef du service habitat - bâtiment construction,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine MARCHAND, subdélégation est donnée à M. Mohamed BOUFLIJA, adjoint au chef de service,

Mme Joëlle WENDLING, chef du service économie agricole et développement rural,

En cas absence ou d'empêchement de Mme Joëlle WENDLING, subdélégation est donnée à M. Albert MILESI, adjoint au chef de service,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande ou les marchés pour un montant égal ou inférieur

- à trente mille euros hors taxes (30 000 € H.T.), pour la secrétaire générale
- à cinq mille euros hors taxes (5 000 € H.T.), pour les chefs de service

- les pièces nécessaires à l'établissement des titres de perception de toute nature,

Cette subdélégation concerne les opérations rattachées aux programmes budgétaires suivants :

➤ **03 – Ministère de l'agriculture, agroalimentaire et forêt :**

- x 149 – Forêt,
- x 154 - Économie et développement durable de l'agriculture et des territoires,
- x 206 - Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation,
- x 215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture.

➤ **07 – Ministère de l'économie et finances :**

- x 723 - Contribution aux dépenses immobilières

➤ **09 – Ministère de l'intérieur :**

- x 207 - Sécurité et éducation routières

➤ **12 - Services du premier ministre :**

x 333 - Moyens mutualisés des administrations déconcentrées, actions 1 et 2

➤ **23 – Ministère de la transition écologique et solidaire :**

x 113 - Paysages, eau et biodiversité (y compris Plan Loire Grandeur Nature)

x 181 - Prévention des risques (y compris Plan Loire Grandeur Nature)

x 203 - Infrastructures et services de transports,

x 217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer,

Titre IX - Droits à prestations des centres d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA),

➤ **39 – Ministère de la cohésion des territoires :**

x 135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat.

Cette délégation porte sur l'affectation, l'engagement, la constatation du service fait, la demande de paiement et l'émission des titres dans les programmes précités et également pour le Titre IX - DAP CEREMA.

Article 2 : Subdélégation est donnée à M. Benjamin REVIL, chef du bureau gestion logistique et financière et Mme Catherine BERRY, adjointe au chef du bureau gestion logistique et financière.

En cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à subdélégation est donnée à Mme Sandrine GAUCHÉ, bureau gestion logistique et financière, dans le cadre de ses attributions et compétences, à l'effet de signer l'engagement, la demande de paiement ainsi que les rétablissements de crédits imputés sur les opérations rattachées aux programmes budgétaires : 154-206-207-215-217 et 333.

Article 3 : Subdélégation est donnée à Mme Dominique JOUANNELE, secrétaire générale, en qualité de service prescripteur et exécutant pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État imputées sur le programme 333- actions 1 et 2, hors titre 2.

Cette délégation porte sur l'engagement des dépenses dans la limite du droit de tirage qui lui est notifié pour l'année considérée, la constatation de service fait et la demande de paiement.

Cette subdélégation comprend la signature pour l'établissement des documents des recettes non fiscales aux fins de remboursement à la DDT des charges incombant aux autres occupants du site Lariboisière.

Article 4 : Subdélégation est donnée à Mme Dominique JOUANNELE, secrétaire générale, pour la gestion des biens immobiliers et des autres immobilisations corporelles et stocks.

En cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, la subdélégation est attribuée à M. Nicolas LOUBET, secrétaire général adjoint.

Article 5 : Subdélégation est donnée à Mme Dominique JOUANNELE, secrétaire générale, pour les écritures d'inventaire à la fin de l'exercice.

En cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à M. Nicolas LOUBET, secrétaire général adjoint.

Article 6 : Subdélégation de signature est également donnée à Mme Dominique JOUANNELE, secrétaire générale, à l'effet de signer les décisions et les correspondances relatives à la prescription quadriennale.

Article 7 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes pour signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les engagements juridiques hors interventions, dans la limite de mille euros hors taxes (1 000 € HT),

- pour toute action relative au **BOP 333** :

- M. Jean-Yves IMBERT, adjoint au chef du SIDSIC, pour l'action 1
- M. Benjamin REVIL, chef du bureau gestion logistique et financière, pour l'action 1 et 2
- Mme Béatrice SAISON, chef du bureau mission communication et appui au pilotage, pour l'action 1

- pour toute action relative au **BOP 207** :

- M. Gérald RACLIN, chef du bureau sécurité routière, pour l'action 1
- Mme Nathalie ZANUTTINI, chef du bureau éducation routière, pour l'action 3.

- pour toute action relative aux **BOP 113 et 181** y compris le plan Loire grandeur nature (PLGN) :

- M. Dominique OUDOT, chef du bureau prévention des risques

- pour le **BOP 135** : autorisation de signer les documents joints aux factures ou décomptes, à l'exception du décompte général, lors de la mise en paiement :

- M. Patrick CHAMBRIER, chef du bureau amélioration des logements privés et habitat indigne et Mme Christiane TEXIER, adjointe au chef du bureau amélioration des logements privés et habitat indigne, pour les actions 1, 3, 4, 5 et 7.

Article 8 : La directrice départementale des Territoires, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Article 9 : Une copie du présent arrêté sera adressée :

- au directeur régional des finances publiques de la région centre,
- aux intéressés.

À Bourges, le 12 SEP. 2017

Pour la Préfète,
La directrice départementale,

Gaëlle LEJOSNE

DDT 18

18-2017-09-12-006

DECI_506_SUB_DROITS_MUT_BOIS_FORET_DDT18
_12092017



PRÉFET DU CHER

Direction départementale
des Territoires

Secrétariat général

Bureau réglementation
et appui juridique

D É C I S I O N n° 2017 - 0506
Portant délégation de signature pour la délivrance de certificat,
au titre des droits de mutation des bois et forêts



La directrice départementale des Territoires,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 793,

Vu le Code Forestier et notamment les articles L 124-1 à L 124-4 et L 313-2,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 24 mai 2016, nommant Mme Gaëlle LEJOSNE, directrice départementale des Territoires du Cher à compter du 20 juin 2016,

D É C I D E :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

- M. Luc FLEUREAU, chef du service environnement et risques,
- M. Olivier POITE, adjoint au chef du service environnement et risques,
- Mme Claire GOBLET, chef du bureau forêt, chasse, nature.

à l'effet de signer les certificats au titre des droits de mutation des bois et forêts.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le **1 2 SEP. 2017**

La directrice départementale,

Gaëlle LEJOSNE

DDT 18

18-2017-09-12-007

DECI_507_SUB_FISCALITE_AMEN_DDT18_12092017



PRÉFET DU CHER

**Direction départementale
des Territoires**

Secrétariat général

**Bureau réglementation
et appui juridique**

D É C I S I O N n° 2017 - 0507

Portant délégation de signature en matière de fiscalité de l'aménagement



La directrice départementale des Territoires,

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L.255-A,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité,

Vu les articles R.333-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la liquidation et à la détermination du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité,

Vu notamment l'article R.620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental des territoires à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 24 mai 2016 nommant Mme Gaëlle LEJOSNE directrice départementale des Territoires du Cher à compter du 20 juin 2016,

D É C I D E :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

- M. Antoine MARCHAND, chef du service habitat-bâtiment construction
- M. Mohamed BOUFLIJA , adjoint au chef du service habitat-bâtiment construction
- Mme Christine BOTELLA, chef du bureau animation du droit des sols et fiscalité

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination d'assiette et de liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance d'archéologie préventive.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à :

- M. Antoine MARCHAND, chef du service habitat-bâtiment construction
- M. Mohamed BOUFLIJA, adjoint au chef du service habitat-bâtiment construction

à l'effet de signer les décisions relatives aux réclamations contentieuses liées à la fiscalité de l'urbanisme.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le **12 SEP. 2017**

La directrice départementale,


Gaëlle LEJOSNE